

**AXE 2 : Garantir des parcours d'insertion vers l'emploi dynamiques, personnalisés et sécurisés**

**AXE 3 : Assurer le juste droit**

**AXE 4 : Soutenir les pratiques professionnelles des référents et les modes de faire transversaux**

- **OBJECTIF N° 5 – Proposer des parcours individualisés adaptés aux besoins des allocataires du RSA**
- **OBJECTIF 9 : Favoriser la connaissance du dispositif RSA**
- **OBJECTIF N°12 : Approfondir la démarche de réciprocité, comme levier de l'accompagnement vers l'emploi**
- **OBJECTIF N°13 – Développer les actions et postures professionnelles permettant d'« aller vers » les publics en difficulté d'insertion**

➤ **ACTION 2.5: MOBILISER LES ALLOCATAIRES DU RSA PAR DES ACTIONS COLLECTIVES**

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

⇒ **Contexte :**

L'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA requiert parfois une mobilisation sur le développement des aptitudes relationnelles, la reprise de confiance en soi et l'ouverture sur les autres.

Le Département inclut dans son offre d'insertion vers l'emploi des actions de mobilisation et de redynamisation des parcours des publics les plus éloignés de l'emploi, sous forme de sessions au format adapté, permettant aux allocataires de s'engager dans une démarche d'évolution individuelle, dans une perspective d'autonomisation et de retour à l'emploi.

⇒ **Attendus de l'action :**

Ces actions collectives ont pour objectif d'enclencher une dynamique de parcours d'insertion vers l'emploi, en abordant des thématiques diverses, et notamment : organisation familiale (gestion du temps, ...), sport, mobilité, santé et hygiène de vie, parentalité, actions citoyennes, bénévolat, emploi...

Ces actions peuvent ainsi s'appuyer sur le montage de projets collectifs, de micro-actions altruistes créatives (MAAC), de sorties extérieures (visites d'associations et d'entreprises, participation à des manifestations, initiation au sport...). Elles pourront également susciter une réflexion sur le rôle de l'utilisateur-citoyen dans le cadre du dispositif RSA.

**Modalités :**

- Composition des groupes : minimum 6 allocataires du RSA
- Déroulement sur des lieux facilitant l'accès aux allocataires (structures de l'IAE, CCAS, associations ...), voire au sein des Services Action sociale et insertion des directions territoriales du Département si cela a été convenu avec eux
- Possibilité d'intervention de professionnels différents
- Sur prescription du référent de parcours, en lien avec le CER ou PPAE
- Modalités temporelles adaptées aux objectifs de l'action

## OBJECTIFS

Les objectifs de ces actions sont :

- La reprise de confiance en soi
- Le développement de potentiels « savoir être », le développement d'aptitudes relationnelles et l'identification de compétences transférables
- L'aptitude à s'exprimer et à gérer son stress

## INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre de sessions
- Nombre d'allocataires par session
- Mobilisation d'actions solidaires
- Implication des allocataires et impact qualitatif (enquête de satisfaction et bilan du référent unique)
- Effet sur le parcours des allocataires

## PUBLICS CIBLES

- Allocataires du RSA, notamment accompagnés en parcours santé social insertion (PSSI)

## MODALITES DE FINANCEMENT

- Le Département finance :
  - L'intervention des professionnels
  - Les sorties et visites
  - Le petit matériel destiné aux ateliers

Le financement de l'action comprendra une part fixe de 50% de charges fixes et/ou d'ingénierie, et 50% de part variable en fonction du nombre d'allocataires présents

Le coût maximal est de 400 € par jour. Ce forfait comprend l'encadrement, la coordination, les frais divers (transport, locaux, petits matériels...)

## CRITERES DE SELECTION PARTICULIERS

- Cohérence et articulation de l'action dans l'accompagnement et le projet des participants, pertinence de l'action proposée dans un objectif de remobilisation
- Maîtrise des processus d'accompagnement et de suivi des personnes en grande difficulté d'insertion
- Prise en compte de la démarche de réciprocité (engagements citoyens)
- Capacité du porteur à évaluer l'impact de son action

## CONTACTS :

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38